



**CHSCT DE HAUTE-GARONNE**  
**Séance du 17.10.2019**

**Monsieur le Président,**

Cette séance du CHSCT se tient dans un contexte de destruction massive des services publics.

Malgré un plan de communication savamment orchestré, le Gouvernement prépare un repli sans précédent de la présence territoriale de l'ensemble des services publics.

Cela se traduit également par une dégradation inédite des conditions de travail et de la santé au travail des agentes et agents du Ministère.

Solidaires Finances réaffirme son opposition au projet de déstructuration du réseau de la DGFIP qui ne peut qu'entraîner des conséquences mortifères en termes d'exercice des missions de service public et de conditions de travail des personnels.

Cette séance intervient aussi dans un contexte de fortes mobilisations des agentes et agents de la DGFIP contre ce que le Gouvernement appelle la « géographie revisitée », qui consiste à détruire son réseau de proximité présent au plus près des territoires.

Partout, les agentes et agents sont soutenus par bon nombre d'élu.es locaux qui défendent eux aussi avec acharnement notre service public.

Le premier risque psychosocial au sein du ministère est constitué par l'ensemble des réformes qui sont en fait de véritables plans sociaux avec reclassement ou départ volontaire.

La loi dite de transformation de la Fonction Publique a été validée par le Conseil Constitutionnel, puis promulguée sans être véritablement amendée par le parlement. Cette loi vient notamment à fusionner les comités techniques locaux (CTL) et les CHSCT, limiter à portion congrue le rôle des commissions administratives paritaires (CAP) tant locales que nationales, voire à les supprimer purement et simplement ;

elle vise également à faciliter le recours à l'embauche de contractuels, limiter le droit de grève dans la fonction publique territoriale, faciliter les détachements, mettre en oeuvre la rupture conventionnelle dans la Fonction Publique...

L'encre de la loi portant « transformation de la fonction publique » est à peine sèche que la DGFIP publie des offres d'emplois contractuels. Ces recrutements concernent plusieurs de ses missions pérennes. Interpellé, son DG M. FOURNEL a répondu que les directions ne faisaient qu'utiliser l'« opportunité » qui leur est offerte !

Aussi, à l'heure où la DGFIP multiplie les offres d'emplois de contractuels pour des contrats à durée déterminée dans les directions territoriales -pour l'instant essentiellement des cadres A avec rémunération à négocier (!)-, Solidaires Finances estime que toutes les administrations doivent mettre sur la table l'ensemble des projets qu'elles portent et qui impactent ou impacteront la vie des agents.

Qu'on parle de DGFIP ou de DGDDI, on ne saurait trop exhorter l'État à être particulièrement prudent dans ses ambitions réformatrices.

Le Ministre DARMANIN survolté par le prélèvement à la source, semble vouloir faire souffler une tempête dans les services qui lui sont rattachés.

Monsieur GARDETTE a rendu sa copie sur la fusion du recouvrement fiscal (DGFIP, DGDDI) : cette dernière devrait être amputée de ses missions fiscales (11 taxes sur 14) et de leur recouvrement d'ici 2024.

L'annonce de cette nouvelle et importante réforme est d'une grande violence ; elle est ressentie comme un couperet par les agents des Douanes.

Pire encore, alors que jusque-là les réformes s'enchaînaient sans pause, on a passé un nouveau cap avec l'annonce d'une réforme qui débute avant même la fin de la précédente : le resserrement du réseau comptable de la douane ne se terminera qu'en novembre, alors que les transferts vers la DGFIP ont déjà commencé : la nouvelle recette interrégionale de Montpellier est d'ores et déjà menacée de disparition !

La spécialisation de certains bureaux, présentés alors comme assurant la pérennité de ces bureaux, est aujourd'hui la cause de la menace de fermeture.

D'un autre côté, la pression temporelle pesant déjà lourdement sur les personnels de la DGFIP va encore s'accroître, avec un plan de près de 4 900 suppressions d'emplois sur les 3 prochaines années !

Ces annonces de réformes viennent contredire la politique actuelle de prévention et bien être au travail affichée et tant prônée ces dernières années.

Solidaires Finances vous alerte sur les risques en matière de santé et de sécurité que fait peser le rythme beaucoup trop rapide des réformes qui se succèdent sans laisser le temps de bilans nécessaires sur l'efficacité ou la pertinence des différentes mesures prises. Ce changement perpétuel qui fait, défait et refait sans repères engendre de facto une dégradation des conditions de travail et une détérioration sans précédent de la santé de l'ensemble des agents.

Solidaires Finances rappelle aux directions leur obligation de résultats en matière de sécurité qui incombe à tout employeur, privé comme public, au titre de l'article L. 4121-1 du code du travail.

Il s'agit pour elles de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des personnels face à ces projets particulièrement néfastes.

Enfin, c'est avec consternation, stupeur et colère que nous avons pris connaissance des propos tenus publiquement et dans l'exercice de ses fonctions par le Président de la République le 10 octobre devant des entrepreneurs réunis au forum annuel de Bpi France. Ces propos, qui accompagnent la profonde réorientation du contrôle fiscal contenue dans la loi ESSOC jettent l'opprobre sur l'ensemble des personnels en laissant entendre que les vérificatrices et vérificateurs se comporteraient dans les contrôles qu'ils exercent de manière abusive et hors de tout cadre légal.

Prétendre que les agents de contrôle se conduiraient comme des cow boys n'ayant d'autre objectif que de « douiller » le redevable indélicat en appliquant sans aucune retenue des pénalités injustifiées est une insulte à leur technicité et à leur conscience professionnelle. Au delà d'un mode de pensée et d'expression qui jette le discrédit sur les personnels, ces propos ne vont pas manquer de mettre en difficulté nos collègues dans le cadre de leur intervention dans les entreprises et auprès des particuliers.

Nous rappellerons simplement que « la douille » est principalement constituée de l'impôt éludé autrement dit de l'impôt qui n'a pas été payé. Quant aux sanctions, elles sont appliquées en fonction de la gravité de l'évitement illégal de l'impôt dans le strict cadre légal.

Nous ne pouvons pas terminer cette déclaration liminaire sans avoir une pensée émue pour tous nos collègues qui ont attenté à leur vie sur leur lieu de travail depuis le début de l'année et particulièrement ces derniers mois.

Évidemment, les causes d'un suicide sont complexes mais le fait qu'il ait lieu sur le lieu de travail n'est pas anodin et doit alerter la Direction générale et les directions locales sur les conséquences désastreuses des restructurations incessantes, des suppressions d'emplois, des objectifs de plus en plus inatteignables, des pressions en tous genres, de la dégradation de nos conditions de travail.

Plus que jamais Solidaires Finances Publiques, se battra afin que collectivement nous

agissions pour ne pas perdre notre vie à la gagner .

X

X X

**En ce qui concerne l'ordre du jour de la présente séance :**

- sur l'étude ergonomique du vestiaire douanier : les restitutions du volet 2 des conclusions du Comité de suivi national ont-elles été publiées ?
- sur l'installation de la BCR à Ranguel et sur les modifications de l'accueil au sein du CDIF Ranguel : une action en matière de changement de mobilier a-t-elle été menée comme à la Paierie régionale ?
- sur le budget et après l'abondement lié au déblocage de la réserve budgétaire, il convient pour nous de conclure les dépenses à engager au niveau des différentes directions afin d'utiliser la totalité des crédits
- au niveau des questions diverses, nous réitérons de voir inscrit à l'ordre du jour pour la première séance de l'année 2020, notre précédente demande du 18.12.2018 en matière de dispositif de surveillance vidéo, afin que le CHSCT soit destinataire de toute la base documentaire et du dispositif de déclaration à la CNIL et soit informé des dispositifs existants dans les différentes directions, en précisant leur localisation